

15. *A qui sera confiée l'exécution des œuvres de la Fédération ?*

Les œuvres entreprises par la Fédération seront confiées à des comités spéciaux composés de spécialistes, hommes ou femmes, capables de mener à bonne fin les œuvres projetées.

16. *Pourquoi le Bureau de direction est-il établi ?*

Le Bureau de direction est établi pour servir les intérêts de la Fédération par un zèle continu et s'occuper constamment de son administration. Il se compose de peu de membres, neuf seulement, parce que peu de femmes possèdent les loisirs voulus pour consacrer aux affaires de la Fédération beaucoup de temps. Cependant l'intérêt des sociétés affiliées y est parfaitement sauvegardé par le fait que, les neuf membres du Bureau représentent en proportion égale les trois groupes des œuvres de charité, des œuvres économiques et des œuvres d'éducation, maintenant ainsi un équilibre parfait entre les sociétés affiliées.

17. *Sur quel principe fondamental s'édifie la Fédération Nationale ?*

La Fédération Nationale s'édifie sur le précepte de la charité chrétienne : aimez-vous les uns les autres ; précepte qui renferme toute la doctrine économique de la perfection dans la vie privée et dans la vie sociale.

18. *A quelle autorité la Fédération Nationale se soumet-elle dans l'interprétation de cette doctrine de charité ?*

A l'autorité de l'Eglise catholique parlant au nom de Jésus-Christ.



be
du
me
me

SO

Ou
Dis
Bé
Dés
Av

Dis
Du

Ex
Vic